Sports, Football, Lique 1

Mort du supporter nantais : le chauffeur VTC « dévasté par l'issue tragique » de la soirée

Par la voix de ses deux avocats, l'homme de 35 ans mis en examen répète qu'il conteste avoir eu « une quelconque intention d'homicide » lors de l'avant-match entre le FC Nantes et l'OGC Nice. Il continue aussi de nier les faits d'extorsion qui lui sont reprochés.

Par Marion Canu





Des fleurs ont été déposées sur les lieux le supporter nantais a été poignardé ce samedi, en amont du match de Ligue 1 opposant le FC Nantes à l'OGC Nice

Il assure avoir « tenté de protéger » les passagers présents dans son véhicule samedi soir. Au lendemain de sa mise en examen pour « homicide volontaire et extorsion avec arme », le chauffeur VTC suspecté d'avoir assené deux coups mortels <u>au supporter nantais</u> <u>décédé en marge de la rencontre entre le FC Nantes et l'OGC Nice</u> s'est exprimé par la voix de ses conseils.

Dans un écrit partagé par ses deux avocats, Me Plouton et Me Poquet, le chauffeur âgé de 35 ans se dit « dévasté par l'issue tragique de cette funeste soirée ». « Il conteste fermement avoir eu une quelconque intention d'homicide et espère que l'information judiciaire permettra de restituer aux faits une plus juste qualification juridique », poursuit le communiqué.

« Un contexte d'ultra-violence »

Une version qu'il avait énoncée ce lundi lors de son audition par les enquêteurs et qu'avait confirmée le procureur de la République de Nantes à l'occasion d'une conférence de presse organisée dans la foulée. « Il n'a pas dit que c'est lui qui était en possession de ce couteau, mais que quand son véhicule a été pris à partie, il est parvenu à s'emparer du couteau d'un supporter nantais et aurait fait des coups circulaires avec », avait précisé Renaud Gaudeul.

Pour rappel, les premiers éléments de l'enquête et notamment des vidéos retrouvées ont permis de livrer une vision précise de la scène et une mise « en évidence des coups portés », a complété le procureur de la République de Nantes.

« Ces images permettent de déterminer, alors que le véhicule VTC est pris à partie, que le chauffeur brandit une arme blanche, a-t-il poursuivi. Il aurait repoussé l'agresseur, serait tombé au sol. Alors au sol, il aurait porté un premier coup de couteau. Ce supporter se serait relevé, aurait tenté de fuir et aurait été atteint d'un deuxième coup de couteau. »

Dans ce communiqué, les avocats ont tenu à insister sur l'agression subie par le chauffeur lui-même. « De nombreux coups (coups de poing portés au visage, bouteille en verre reçue en pleine tête...) lui ont à cette occasion été assénés comme le démontrent d'ailleurs les vidéos versées au dossier », ajoutent-ils. Ils évoquent un « contexte d'ultra-violence », auquel le chauffeur « n'avait jamais imaginé devoir un jour être confronté ». Dans la foulée de cette soirée de travail, l'homme devait retrouver famille et amis pour aller célébrer son anniversaire.

La condamnation pour trafic de stupéfiants remonte à « une douzaine d'années »

Enfin, contacté, Me Plouton a dit regretter que les antécédents de son client aient été mis en avant par le procureur lundi. « Le casier judiciaire de mon client n'est certainement pas la clé de compréhension du dossier, insiste-t-il. Ce n'est pas là que l'on va trouver des éléments afin de comprendre ce qu'il a pu se passer. »

Il nous assure que sa condamnation pour trafic de stupéfiants remonte à « près d'une douzaine d'années », quand les faits de violence qui ont pu lui être reprochés par le passé - « qui remontent à un ou deux ans » - n'ont été sanctionnés que par une mesure alternative et une amende de 350 euros.

Le suspect conteste aussi les faits d'extorsion qui lui sont reprochés. Le chauffeur aurait réclamé de l'argent à ses passagers qu'il estimait responsable des dégradations subies sur son véhicule. Ces derniers ont chacun leur tour retiré 300 euros avant d'être redéposés à leur hôtel. « Mon client dément, ajoute Me Plouton. Pour moi c'est une infraction non caractérisée qui donne à ce dossier un caractère presque crapuleux qui n'a pas lieu d'être. » Les avocats appellent finalement « au calme et à la retenue ». « Qu'un tel drame puisse se produire à l'occasion d'un match de football qui par essence est une fête, nous interroge tous », assurent-ils.

Une nouvelle audience doit se tenir ce jeudi devant le juge des libertés et de la détention. Le chauffeur VTC et ses conseils militeront en faveur d'une sortie de la détention provisoire avec projet d'éloignement. À noter que, comme nous l'indiquions ce lundi, <u>une enquête a été ouverte à l'encontre des supporters nantais afin de faire la lumière sur les circonstances de l'avant-match</u>. Les investigations se poursuivent.